

@cni59-non commercial



Alors que les habitant-e-s subissent depuis des mois les effets d'une inflation importante, notamment sur les produits de 1ère nécessité, le gouvernement vient d'annoncer une augmentation du tarif réglementé de l'électricité de 10 % à compte du 1er Aout 2023.

Celle-ci s'ajoute à celle de 15 % de février de cette année, c'est donc une augmentation de 26,5 % que les consommatrices-teurs vont subir.

Cette augmentation ne va pas manquer de se répercuter sur l'ensemble des produits et prestations !

Les ménages les plus modestes et les classes moyennes en seront encore une fois les plus impactés.

La CNL exige la mise en place d'un véritable « service public de l'Energie » gérer comme un bien commun et non une source de profit.

La CNL appelle les habitant-e-s à la mobilisation et à signer notre pétition sur www.lacni.com.



Contact presse

Fabien Podsiadlo-Régnier,
Président Fédéral

contact@cnl59.fr – 03 20 07 09 58

Retrouvez toute l'actualité de la CNL sur notre site Internet : cnl59.fr